



Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public *

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2212-2 ; L2213-1 ; L5211-9 Code général de la propriété des personnes publiques L2121-1 ; L2122-2 et L2122-3 Arrêté préfectoral du 18 février 2002

* Formulaire à adresser au moins 10 jours avant le début de l'installation, ou au moins 30 jours si l'occupation est supérieure à un mois, à la mairie.

Le demandeur	Particulier ☐ Service public ☐	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise	
Nom :		Prénom :	
Dénomination :		Représenté par :	
Adresse Numéro : .	Extension :	Nom de la voie :	
		Pays :	
	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :		
		@	
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Adresse Numéro : .	Extension :	Nom de la voie :	
		Pays :	
Téléphone :	Indiquez l'i	ndicatif pour le pays étranger :	
Courriel :		.@	
	Localisation du site concerne	par la demande et date d'occupation	
Voie concernée : Route départementale n° :Voie communale n° Du * :// Au :// Au ://			
	Hors agglomeration	on En agglomération	
Adresse Numéro : Extension :			
Code postal :	Localité :		
Référence cadastrale	: Section(s) :Parcelles(s	s) : Lieu-dit :	

Dépôt ou stationnement				
Demande initiale : ☐ Prolongation : ☐				
Nature du dépôt ou stationnement :				
Matériaux : □ Benne : □ Grue : □ Étalage : □ Échafaudage : □ Mobilier urbain : □ Terrasses de café : □ Vente le long de la voie : □ Cirque : □ Forain : □ Brocante : □ Étal : □ Autres (à préciser) : □				
Surface				
Largeur : de l'emprise : mètres / de la saillie : mètres / des trottoirs : mètres Longueur : de l'emprise : mètres / de la saillie : mètres / des trottoirs : mètres				
Pièces jointes à la demande				
Extrait K bis : Assurance : R.C.S.				
J'atteste de l'exactitude des informations fournies : ☐ Signat	ure et cachet si entreprise, mairie ou association			
Fait à : le ://				
Nom :				
DÉMARCHE OBLIGATOIRE				
(SEUL LE OU LA MAIRE DE LA COMMUNE PEUT AUTORISER OU NON L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC)				
Demande déposée le : / / Commune de :				
Avis du Maire : favorable □ défavorable □	Cachet de la Mairie et visa de l'Élu			
Avis pôle éco / commerce : favorable défavorable Le : / /				
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rect formulaire.	fication des données auprès des organismes destinataires du			